

---

# La première réunion du comité pour la prévention et la protection au travail



Toute entreprise occupant au moins 50 travailleurs organise tous les quatre ans en mai des élections sociales permettant notamment d'élire les membres du comité pour la prévention et la protection au travail. La réunion d'installation du comité doit se tenir au plus tard dans les 45 jours suivant le jour des élections.

**Sujets:** Comité

©: preventMail 43/2020

**Last change:** 17.05.24

---